



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 20 janvier 2020, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il n'y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Rés. no
2020-001**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

CONSIDÉRANT que le directeur général demande à ce que soit ajouté le point 8.10 Acceptation de la démission de M. Maxime Boulay à titre d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2020-002

3.1 Adoption du procès-verbal de la 12^e séance ordinaire de l'année 2019.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 7 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 12^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.3 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Adoption politique n° RH 4.19 – Politique de reconnaissance pour les membres du conseil et les employés

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RH 4.19 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RH 4.19 Politique de reconnaissance pour les membres du conseil et les employés , tel que présentée.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no
2020-003



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-004**

7.1 Demande citoyenne pour la révision du nombre de versements des taxes municipales

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été interpellé par un citoyen qui demandait à ce que le règlement concernant la taxation soit révisé afin de prévoir la possibilité d'augmenter le nombre d'échéances des comptes de taxes à 12 versements mensuels, sans intérêts;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une analyse des impacts qu'occasionnerait un tel changement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De rejeter la demande formulée et de maintenir les dispositions actuellement en vigueur quant au nombre de versements et aux échéances de ceux-ci.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2020-005**

8.1 Dépôt du rapport d'approbation du budget 2020 de l'Office d'habitation de Manicouagan

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation du budget 2020 de l'OH de Manicouagan, approuvé en date du 29 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense totalisant 3 768 661 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget proposé tel que révisé, montrant une contribution municipale de 14 639 \$.

**Rés. no
2020-006**

8.2 Dépôt du rapport d'approbation du budget 2019 révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation du budget 2019 de l'OH de Manicouagan, révisé en date du 6 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

totalisant 4 783 781 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé par M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget proposé tel que révisé, montrant une contribution municipale de 15 618 \$.

**Rés. no
2020-007**

8.3 Rapport d'approbation des états financiers 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec nous a transmis son rapport d'approbation des états financiers vérifié de l'Office Municipale d'Habitation de Chute-aux-Outardes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'accepter le dépôt du rapport d'approbation transmis par la Société d'Habitation du Québec;
- ii. D'approuver le contenu du rapport.

**Rés. no
2020-008**

8.4 Demande d'aide financière - École Secondaire Serge-Bouchard;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD pour la tenue de son gala méritas 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD pour la tenue de son gala méritas 2019-2020;
- ii. D'autoriser Mme Sonia Malouin à représenter la municipalité de Chute-aux-Outardes lors du gala méritas qui se tiendra le 8 juin 2020;
- iii. D'autoriser Mme Sonia Malouin à réclamer à la municipalité, les dépenses encourues pour sa participation à ce gala.

**Rés. no
2020-009**

8.5 Acceptation de la liste des déboursés



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 13 janvier 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 10 décembre 2019 et le 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 181 chèques présentés pour un montant de 173 706.21 \$.

Rés. no
2020-010

8.6 Demande d'aide financière - Les Fermières de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Les Fermières de Chute-aux-Outardes pour le paiement de leur loyer annuel;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance du conseil.

Rés. no
2020-011

8.7 Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 427-2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour taux de taxes foncières de l'exercice 2020, ceux qui apparaissent dans les tableaux qui suivent :

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.231%



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

B) Taux des immeubles non résidentiels :	1.970%
C) Taux des immeubles industriels :	2.625%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.641%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.462%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.231%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.221%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.354%
C) Taux des immeubles industriels :	0.471%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.295%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.442%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.221%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE FINANCEMENT DES QUOTEPARTS DE LA MRC - À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.099%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.158%
C) Taux des immeubles industriels :	0.211%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.132%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.197%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.099%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU ROUTIER - À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.093%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.149%
C) Taux des immeubles industriels :	0.198%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.124%



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-012**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

E) Taux des terrains vagues desservis :	0.186%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.093%

8.8 Adoption des tarifs de compensation pour l'exercice 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 427-2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour tarifs de compensation de l'exercice 2020, ceux qui apparaissent dans les tableaux qui suivent:

TARIF DE COMPENSATION EAU	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	201 \$
Six logements ou plus	201 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	2 \$
Classe 1C	4 \$
Classe 2	10 \$
Classe 3	20 \$
Classe 4	39 \$
Classe 5	71 \$
Classe 6	129 \$
Classe 7 et plus	322 \$
Industriel	1 387 \$

TARIF DE COMPENSATION SERVICES DE POLICE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	66 \$
Six logements ou plus	66 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	1 \$
Classe 1C	2 \$
Classe 2	4 \$
Classe 3	7 \$
Classe 4	13 \$
Classe 5	24 \$
Classe 6	43 \$
Classe 7 et plus	106 \$
Industriel	106 \$

TARIF DE COMPENSATION MATIÈRES RÉSIDUELLES	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	203 \$
Six logements ou plus	203 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1 \$
Classe 1B	4 \$
Classe 1C	7 \$
Classe 2	19 \$
Classe 3	38 \$
Classe 4	75 \$
Classe 5	137 \$
Classe 6	248 \$
Classe 7 et plus	620 \$



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-013**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.9 Révision de la fréquence de publication du journal l'Outardois

CONSIDÉRANT la réflexion mise de l'avant par le conseil municipal concernant la fréquence de publication du journal "l'Outardois";

CONSIDÉRANT que la direction confirme que certains mois, le volume d'information ne justifie pas la publication du journal;

CONSIDÉRANT qu'occasionnellement, certaines contraintes de date obligent la publication du journal malgré le faible volume d'information;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la direction évaluera mensuellement la pertinence de produire ou non le journal, et prendra la décision en conséquence.

**Rés. no
2020-014**

8.10 Acceptation de la démission de M. Maxime Boulay, à titre de l'inspecteur municipal

Sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de M. Maxime Boulay, occupant la fonction de l'inspecteur municipal, à compter du 7 février 2020.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2020-015**

9.1 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du «programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives»

CONSIDÉRANT les besoins financiers nécessaires à la réalisation du projet Réfection de la toiture du centre communautaire jeunesse de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives administré par ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes autorise la présentation du projet de réfection de la toiture du centre communautaire jeunesse de Chute-aux-Outardes, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- ii. Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Chute-aux-Outardes à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- iii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes désigne madame Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Rés. no
2020-016**

9.2 Autorisation - Plan de formation 2020 de la trésorière adjointe

CONSIDÉRANT que le plan de formation 2020 de la trésorière adjointe vise deux cours obligatoires pour l'obtention du titre DMA, mais qui ne sont pas en lien direct avec la fonction de trésorier;

CONSIDÉRANT les craintes exprimées par les membres du conseil municipal sur le maintien à l'emploi de la trésorière adjointe, advenant l'obtention de son titre de DMA;

CONSIDÉRANT que pour répondre à ces préoccupations, la trésorière adjointe serait disposée à signer un contrat par lequel elle s'engage à rembourser le montant des deux cours de formation, advenant qu'elle quitte son emploi avant une échéance de trois (3) ans suivant l'obtention de sa certification;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'acceptation du plan de formation, qui permettra d'augmenter les possibilités de délégation de tâche en faveur de la trésorière adjointe, ainsi que de sécuriser le poste directeur général, poste névralgique en raison de sa triple fonction (directeur général, trésorier et greffier);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à la majorité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'autoriser le plan de formation 2020 présenté;
- ii. Que le directeur général signe avec la trésorière adjointe, un contrat prévoyant le remboursement des frais de formation associés à ces deux cours, advenant que la trésorière adjointe quitte ses fonctions avant une échéance de trois (3) ans suivant l'obtention de sa certification;
- iii. D'autoriser la trésorière adjointe à s'inscrire aux deux formations, aux frais de la municipalité.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

Rés. no
2020-017

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no
2020-018

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h16.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.